



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/ 023/2024

Kampala, le 30/08/ 2024

Monsieur le Président, de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi « CNIDH»

Bujumbura/Burundi

Objet : Demande d'enquêter sur les victimes de disparitions forcées et cadavres retrouvés au Burundi à l'occasion de la journée internationale des victimes de disparitions forcées.

Monsieur le Président,

Nous, la Ligue Iteka, vous adressons cette lettre ouverte pour exprimer notre profonde préoccupation face à la persistance des disparitions forcées et les personnes retrouvées sans vie dans les différentes localités du Burundi et enterrées sans enquête. Nous vous demandons instamment de mener une enquête approfondie et impartiale sur ces cas, de déterminer les responsabilités et de garantir que les victimes et leurs familles obtiennent justice et réparation.

En effet monsieur le président, depuis l'investiture du gouvernement du président Evariste Ndayishimiye le 30 juin 2020, à travers son bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo, nous avons documenté **171 cas d'enlèvements/ disparitions forcées**, impliquant des membres de la société civile, des opposants politiques et des défenseurs des droits de l'homme. A cela s'ajoute **1282 cas de personnes retrouvées sans vie** et enterrées par les administratifs locaux sans aucune enquête. Ces actes constituent des violations graves des droits de l'homme et de la dignité humaine.

A cela s'ajoute les résultats du Monitoring du FOCODE où il revient sur 120 cas de victimes de disparitions forcées qui n'ont jamais été retrouvées¹. Ces actes constituent des violations graves des droits de l'homme et de la dignité humaine.

¹ [DeclarationFOCODEJourneedisparus024.pdf](#)



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

A cet effet, Monsieur le Président, Nous vous demandons de :

- Mener une enquête approfondie et impartiale sur les disparitions forcées
- Identifier les responsables et les traduire en justice
- Etablir un lien entre les victimes de disparitions forcées et les cadavres retrouvés et enterrés sans enquête.
- D'aider les victimes et leurs familles d'accéder à la réparation et la justice
- De formuler des recommandations claires et proposer des mesures au gouvernement du Burundi pour prévenir de futures disparitions forcées et cadavres retrouvés.
- De plaider pour une enquête indépendante complémentaire comme l'accès du rapporteur spécial des NU sur la situation des droits de l'homme au Burundi qui s'élargira aussi sur d'autres violations à savoir les assassinats ciblés, le BSBG et les tortures.

Nous vous remercions d'avance pour votre attention à cette affaire urgente et nous sommes à votre disposition pour discuter de cette question.

Fait à Kampala, le 30/08/2024

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE



Président et Représentant Légal

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. :(257) 22228636, Fax :(257)22220004

E-mail :info@ligue-iteka.bi, Website : <https://www.ligue-iteka.bi>

N° 023 /2024